

DELIBERATION

33 (5.3)

Le 16 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Andrena à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juillet 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, FRANC, KARA, MARRET, PANGAUD, MOINE, JACOB, SORGI.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SEGUIN à Madame BRUEL, Madame GRANGE à Monsieur VOCANSON, Madame DUMAZET à Monsieur BAYET, Madame BOIS-CARTAL à Madame FRANC, Madame CHAVANCE à Monsieur JACOB, Monsieur CEYTE à Madame MOINE.

Secrétaire : Monsieur MONTEUX

Objet : Désignation des représentants à l'EHPAD Marcel SICRE

Monsieur le Maire expose que l'article R315-6 du Code de l'action sociale et des familles modifié par décret n° 2018-76 du 8 février 2018, dispose que le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux tel l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Marcel SICRE (EHPAD), qui ne relève que d'une seule commune comprend, trois représentants de la collectivité territoriale de rattachement dont le Maire qui assure la présidence du Conseil d'Administration.

Les deux représentants, autres que le Maire, sont élus par le Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé des candidats est proclamé élu.

Monsieur le Maire précise que le Maire aura à désigner deux personnes en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sont élus à l'unanimité, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Marcel SICRE :

- Nicole BRUEL
- Marie-Claire GRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200717-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2020

Affichage : 22/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 juillet 2020

Le Maire,
François DRIOL

